



Nom commercial: Bursae pastoris Urtinktur P34

Numéro de la matière: 256881

Version: 2 / CH

Date de révision: 01.06.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 01.06.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bursae pastoris Urtinktur P34
N° d'article 25688100

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)
Flam. Liq. 3 H226

Classification selon les Directives CE

Classification R10

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P370+P378.1 En cas d'incendie: utiliser eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse stable aux alcools ou produits extincteurs en poudre pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.



Nom commercial: Bursae pastoris Urtinktur P34

Numéro de la matière: 256881

Version: 2 / CH

Date de révision: 01.06.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 01.06.12

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Phrase(s) de risque

10 Inflammable.

Phrase(s) S

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

2 Conserver hors de la portée des enfants.

7 Conserver le récipient bien fermé.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Produits médicinaux

Extraits des plantes médicinales

Composants dangereux

Ethanol

No. CAS 64-17-5

No. EINECS 200-578-6

Concentration \geq 25 < 50 %

Classification F, R11

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Consulter un médecin si nécessaire. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié



Nom commercial: Bursae pastoris Urtinktur P34

Numéro de la matière: 256881

Version: 2 / CH

Date de révision: 01.06.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 01.06.12

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation de gaz toxiques et inflammables. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Ethanol**

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	960	mg/m ³	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m ³	1000	ppm(V)
Limitation maximale: 4x15; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2005;				

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**



Nom commercial: Bursae pastoris Urtinktur P34

Numéro de la matière: 256881

Version: 2 / CH

Date de révision: 01.06.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 01.06.12

Eviter le contact avec le corp. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière. Veiller à une ventilation adéquate.

Protection des mains

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide	
Couleur	jaune à brun-rouge	
Odeur	caractéristique	
Point d'ébullition		
Valeur	> 78	°C
Source	Valeur évaluée	
Point d'éclair		
Valeur	24	°C
Source	Banque de données de substances GESTIS (http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp)	
Pression de vapeur		
Valeur	< 5.8	kPa
Source	Valeur évaluée	
Temps d'écoulement		
Valeur	< 11	s
méthode	DIN 53211 4 mm	
Source	Valeur évaluée	

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Les métaux alcalins, De l'ammoniaque, peroxydés, Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs / gaz inflammables

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****corrosion cutanée/irritation cutanée;**

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.



Nom commercial: Bursae pastoris Urtinktur P34

Numéro de la matière: 256881

Version: 2 / CH

Date de révision: 01.06.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 01.06.12

Expériences issues de la pratique

Les vapeurs de solvant irritent les organes de la respiration. Provoque des perturbations du système nerveux central et peut conduire à des maux de tête, des troubles respiratoires ou des pertes de conscience. Le produit a un effet anesthésiant. risque d'affections hépatiques.

Autres données

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

12. Informations écologiques**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1293

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TEINTURES MÉDICINALES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

Carte pour désignation du danger 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.1. Numéro ONU

UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A

Sources de danger Ethanol, Méthanol

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

Carte pour désignation du danger 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Prescription particulière 640E

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies



Nom commercial: Bursae pastoris Urtinktur P34

Numéro de la matière: 256881

Version: 2 / CH

Date de révision: 01.06.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 01.06.12

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S

Sources de danger Ethanol, Methanol

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1293

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TINCTURES, MEDICINAL

Sources de danger Ethanol, Methanol

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**

11 Facilement inflammable.

Hazard statements listed in chapter 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.